

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, le 31 août 2015

Résumé de l'intervention de Madame Géraldine MERMOUX, Directrice Générale Associée du Groupe FINACTU, à l'occasion des journées de formation sur l'assurance agricole, organisée à Casablanca par la Banque Mondiale, l'OAA, la MAMDA et le Centre Africain des Risques Catastrophiques (SCR) en mai 2015

FINACTU a acquis une conviction majeure de l'expérience tirée des différents projets d'assurance agricole qu'il a conduits depuis 2006 (UE, Banque Mondiale ou IFC, BOAD, ...): **la nécessité de la forte implication de la puissance publique et d'acteurs du secteur concurrentiel par des partenariats public-privé.**

Les enjeux liés à l'assurance agricole gagnent chaque jour davantage d'importance. Les causes sont structurelles et générales : l'augmentation de la demande mondiale en productions agricoles, qu'il s'agisse de consommation alimentaire ou industrielle des produits ; l'instabilité des marchés mondiaux, mais aussi, la surexploitation des sols, le réchauffement climatique et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels, sont parmi les principales préoccupations qui président à l'examen attentif des solutions offertes par l'assurance agricole.

Toutefois, l'assurance agricole ne peut pas se développer spontanément dans le cadre standard d'une économie libérale, et elle a besoin que la puissance publique intervienne pour remplir les prérequis et lever certains obstacles. Il est nécessaire par exemple de disposer des infrastructures météorologiques permettant de collecter l'information. Aussi, la profondeur et la continuité des données historiques sur les risques subis et les rendements des cultures doivent être conséquents. Par ailleurs, l'assurance agricole est une branche très particulière du métier d'assureur et requiert la maîtrise des expertises spécifiques à cette branche. Enfin, les utilisateurs potentiels de l'assurance agricole subissent des freins parfois liés à leurs convictions personnelles à l'endroit du principe de l'assurance, à la crédibilité dont jouissent auprès d'eux les assureurs, ou encore au coût prohibitif de l'assurance eu égard aux revenus issus de leur activité.

Mais l'Etat ne peut rester passif. Il doit intervenir dans le cas où ne se développerait pas une activité de l'assurance agricole à même de garantir a minima la sécurité alimentaire de sa population. Il doit aussi intervenir s'il s'agit de protéger un secteur

agricole destiné non pas à l'alimentation de sa population, mais à la génération d'un revenu à l'export contribuant à la valeur ajoutée de son économie.

Par rapport à des mécanismes d'intervention purement a posteriori, l'assurance agricole a cette vertu immense de préparer les comportements des acteurs de façon à atténuer la gravité des sinistres réalisés. Afin de diminuer le coût de leur couverture de risques, les agriculteurs sont incités à réduire leur exposition à ceux-ci et de ce fait à mettre en œuvre tous les moyens de gestion, technologiques, etc. pour y parvenir. Au contraire, dans le cadre d'un dispositif étatique a posteriori, les agriculteurs demeurent passifs face aux aléas climatiques, sachant qu'ils seront pris en charge par l'Etat en cas de sinistre (aléa moral). Enfin, la décentralisation de la problématique de couverture et des stratégies d'adaptation aux risques climatiques, au niveau de l'acteur directement concerné, c'est-à-dire l'agriculteur, est incomparablement plus efficace qu'une gestion par une autorité ne disposant ni du même niveau d'informations, ni des capacités techniques pour mettre au point un ensemble efficace de stratégies et de mesures.

Si l'Etat ne peut prendre directement en charge les mécanismes d'assurance agricole, il reste l'acteur indispensable puisque lui seul a l'autorité et la légitimité nécessaires pour réunir tous les acteurs (compagnies d'assurance, banques, faitières, coopératives agricoles, etc...) et réguler leurs interventions. Contrairement aux autres acteurs, l'Etat est le seul ayant le sens d'intérêt général et les moyens nécessaires au succès de l'assurance agricole (collecte de données, sensibilisations, soutien financier, etc...).

Ainsi, l'Etat doit participer au développement de l'assurance agricole en jouant plusieurs rôles entre autres coordonner et planifier l'action concertée de tous les acteurs, jouer le rôle de pionnier en lançant la première expérience dans le domaine, subventionner les primes pour rendre le coût de l'assurance abordable, favoriser l'assurance agricole paramétrique en investissant dans la collecte de données et la mise en place du cadre légal et réglementaire, favoriser l'émergence d'agrégateurs à travers le renforcement de la structuration des filières agricoles pour couvrir le maximum d'agriculteurs.